



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse hors appel à projets du Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE : Insertion professionnelle Numéro du projet : HAP 06
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Expérimentation des Groupements de Créateurs
Objectifs initiaux : Déterminer et qualifier la plus-value d'un accompagnement des jeunes fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie du projet ; mieux structurer et améliorer le dispositif Groupement de Créateurs en termes de contenu et de méthodologie pour permettre de le généraliser à l'ensemble des Missions Locales ; évaluer l'impact de la pédagogie du projet sur l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes en recherche d'emploi.
Public(s) cible(s) : Jeunes déscolarisés âgés de 18 à 25 ans se présentant dans les Missions Locales, ayant un bas niveau de qualification (IV et infra) ainsi qu'un cumul de problématiques d'insertion (logement, emploi...).
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : La finalité des Groupements de Créateurs est l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires, en s'appuyant sur leur envie d'entreprendre comme catalyseur.
Territoire(s) d'expérimentation : Orne (61), Paris (75), Marne-la-Vallée/Val Maubuée (77), Sénart (77), Val d'Orge (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Guadeloupe (971), Réunion (974). Territoires incluant des zones urbaines, rurales et des quartiers prioritaires.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Comparée aux dispositifs classiques d'accompagnement des jeunes proposés dans les Missions Locales, cette démarche a également pour intérêt de passer d'une culture de la prise en charge, dans laquelle le jeune est « assisté » à une culture du projet, où le jeune développe son autonomie.
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Les structures porteuses des Groupements de Créateurs participant à l'évaluation, l'ANGC, le CREST (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : Inchangés
Partenaires financiers (avec montants): FEJ : 586 400 € + Acsé 11 469 € + Conseil Régional Ile de France 20 000 €
Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : 45 mois (juin 2010 à mars 2014). (2) Durée effective : 60 mois (juin 2010 à juin 2015)
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Association Nationale des Groupements de Créateurs Type de structure : Association loi 1901
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST) Type de structure : Structure publique



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Sommaire (ajouter les numéros de pages correspondantes)

Introduction	5
I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation	6
A. Présentation de la démarche Groupement de Créateurs	6
1. La phase d'émergence	6
2. Le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité	8
B. Objectifs de l'expérimentation	9
C. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)	10
1. Public visé	10
2. Bénéficiaires directs	10
3. Bénéficiaires indirects	10
II. Déroulement de l'expérimentation	11
A. La préparation en amont	11
B. Actions mises en œuvre	14
C. Partenariats	19
1. Partenaires opérationnels	19
2. Partenaires financiers	20
D. Pilotage de l'expérimentation	20
D. Difficultés rencontrées	21
III. Enseignements généraux de l'expérimentation	22
A. Modélisation du dispositif expérimenté	22
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	25
1. Public visé	25
2. Actions menées dans le cadre du dispositif	27
3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance	27
4. Impacts sur la structure	28
Conclusion	29

Introduction

L'envie d'entreprendre est largement répandue parmi les jeunes, en particulier ceux des quartiers ZUS. Pourtant, cette envie se concrétise rarement, parce que les jeunes ne parviennent pas à formaliser leurs idées de façon assez structurée et précise pour intégrer les dispositifs de création d'entreprise (NACRE, chambres consulaires, réseaux de financement). Une étape préliminaire d' « émergence de projet » se révèle donc particulièrement fondamentale pour les jeunes qui ont moins d'expérience et de qualification que leurs aînés, et ont aussi moins confiance en eux. Cette étape suppose d'être accompagné pour progresser de la simple expression de son idée vers la formalisation de son projet, en prenant conscience de l'ensemble de ses contraintes et réalités.

Aussi les jeunes se tournent-ils naturellement vers leurs Missions Locales, structures dédiées à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans. Or les Missions Locales sont de plus en plus contraintes par leurs tutelles à produire des orientations immédiates. Ainsi, les conseillers des Missions Locales sont encouragés à « orienter » les jeunes vers des actions de formation ou d'accès à l'emploi, plutôt qu'à prendre le temps nécessaire pour les accompagner en tenant compte de leurs aspirations et de leurs potentiels.

Ces orientations immédiates ne favorisent pas l'autonomie des jeunes et les mènent souvent à des situations d'échec sur la durée (abandons fréquents en cours de formation, abandons de postes de travail non « désirés »...). Ainsi les Missions Locales ont souvent perdu leur capacité à répondre au besoin d'appui à l'émergence de projet des jeunes, qui nécessite un accompagnement sur la durée et dont on ne peut attendre des résultats qu'à moyen terme.

Initiée par la Mission Locale de Sénart en 1999, la démarche Groupement de Créateurs est née du constat que l'envie d'entreprendre des jeunes de moins de 26 ans se heurte souvent à un manque d'écoute et de confiance de la part des structures d'accompagnement, qui portent un jugement sur la pertinence de leurs projets avant même qu'ils aient eu la possibilité de le construire.

Cette situation est particulièrement marquée pour les jeunes mais aussi pour les personnes de 26 ans et plus rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, notamment au sein des quartiers visés par la politique de la ville. De ce constat est née l'idée de leur permettre d'exprimer leurs envies ou idées d'entreprendre puis de les accompagner dans l'élaboration (ou émergence) de leur projet.

Au sein de l'offre d'accompagnement « classique » des structures d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, le Groupement de Créateurs a pour particularité de partir de la demande de la personne et non des besoins du marché. C'est l'expression de la personne, de sa motivation, de son rêve, de son envie d'entreprendre qui donne sens à son projet professionnel.

Ce mode d'accompagnement, fondé sur la pédagogie du projet, la non-directivité et l'écoute active, a permis aux Groupements de Créateurs d'accompagner des publics peu qualifiés, ce qui a suscité l'intérêt d'autres territoires, au sein desquels le dispositif a peu à peu essaimé.

La démarche Groupement de Créateurs présente pour principale valeur ajoutée de donner la possibilité aux jeunes d'être accompagnés dans la durée, par un conseiller qui a le temps, les compétences et les ressources pédagogiques nécessaires à un travail de fond sur la connaissance de soi et de ses aspirations, la définition du projet, le développement des compétences entrepreneuriales et l'acquisition d'une méthodologie de projet, afin que les jeunes puissent construire un projet professionnel durable et en toute autonomie. Comparée aux dispositifs classiques d'accompagnement des jeunes proposés dans les Missions Locales, cette démarche a également pour intérêt de passer d'une culture de la « prise en charge », dans laquelle le jeune est « assisté » à une culture du « projet », où le jeune développe son autonomie.

Avec l'appui du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, l'ANGC a engagé une démarche d'évaluation de l'impact des Groupements de Créateurs sur l'autonomie et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. Cette évaluation est menée par le CREST (Centre de recherche en économie et statistiques), conjointement avec l'Ecole d'Economie de Paris et le réseau JPAL (Jameel Poverty Action Lab) sur 900 jeunes issus des Groupements de Créateurs d'Ile-de-France, de Basse-Normandie, de Guadeloupe et de la Réunion, par des enquêtes à l'entrée dans l'expérimentation, puis 11 et 21 mois après.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Présentation de la démarche Groupement de Créateurs

Les Groupements de Créateurs accompagnent l'envie d'entreprendre des personnes éloignées de l'emploi, notamment des jeunes déscolarisés, et favorisent l'acquisition et le développement de leur autonomie sur le plan social, économique, mais aussi décisionnel (faculté de décider et d'agir par soi-même), au travers d'un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

La finalité des Groupements de Créateurs est l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires, en s'appuyant sur leur envie d'entreprendre comme catalyseur.

Le dispositif implique trois partenaires :

- Un Opérateur d'Accompagnement (OA), dont le métier est l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle
- Un Opérateur Universitaire (OU).
- Un Opérateur Technique de Création d'Activité (OTCA), qui a une expertise technique dans l'accompagnement à la création d'activité.

Il se traduit par un accompagnement en deux phases :

- 1- Une phase d'émergence pour passer de l'envie au projet
- 2- Une phase de formation diplômante, accessible sans le baccalauréat, pour acquérir les compétences nécessaires à la gestion d'une activité et élaborer son Business Plan.

1. La phase d'émergence

La phase d'émergence a pour objectif d'accompagner toute personne ayant envie d'entreprendre pour lui permettre de :

- § Faire mûrir son envie d'entreprendre en la confrontant à la réalité,
- § Cerner les difficultés et les conditions de réussite de son projet,
- § Trouver, appréhender et s'approprier les leviers et moyens de concrétiser son projet,
- § Décider elle-même, librement et de manière autonome, des suites qu'elle souhaite donner à son projet,
- § Construire, au travers de la réflexion sur son projet d'activité, son propre parcours d'insertion professionnelle

L'émergence est une méthode d'accompagnement à partir de la demande du jeune dès le premier entretien. Le jeune sera écouté, sans jugement, pour construire un projet. Au cours de ce processus, le jeune acquiert des capacités, apprend à prendre des décisions de façon rationnelle.

Cet accompagnement est proposé sur la base du volontariat. L'animateur du Groupement de Créateurs reste disponible pour le jeune et est en capacité de le recevoir dans un bref délai à sa demande. Sa posture professionnelle est celle d'un accompagnateur, qui ne fait pas à la place du jeune ni ne répond à ses questions mais le guide pour trouver lui-même les réponses.

L'accompagnement en phase d'émergence du projet est structuré autour de 4 étapes :

Etape 1 : Mieux se connaître en tant que porteur de projet / « Connaissance de soi ».

Objectif :

Permettre à la personne d'identifier les ressources qu'elle pourra exploiter pour son projet et des freins qu'elle devra surmonter.

Contenu :

Le Groupement de Créateurs accompagne la personne dans l'identification et l'expression :

- De ses compétences / aptitudes / expériences acquises aux niveaux professionnel et personnel.

- De ses motivations et de ses valeurs.
- Des ressources de son environnement personnel.
- Des contraintes liées à son environnement personnel.

Résultat Attendu :

Texte « Moi et mon projet » écrit par la personne ou, si besoin avec une aide extérieure, et décrivant :

- 1- Ses compétences identifiées et aptitudes,
- 2- Ses motivations et ses valeurs,
- 3- La genèse du projet.

Etape 2 : Définir son idée

Objectif :

Permettre à la personne de définir son idée le plus précisément possible.

Contenu :

Le Groupement de Créateurs accompagne la personne dans la stimulation de sa créativité pour susciter la naissance d'une idée - le cas échéant - et dans la formulation de son idée à partir des questions

« QQQQCCP » : Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ? Pour qui ? »

Résultat attendu :

Texte « Mon idée » écrit par la personne ou, si besoin avec une aide extérieure, formulant le plus précisément possible les réponses aux questions QQQQCCP.

Etape 3 : Découvrir l'environnement de son projet

Objectif :

Permettre à la personne de mieux connaître l'environnement de son projet.

Contenu :

Le Groupement de Créateurs accompagne la personne dans la **découverte** de l'environnement de son projet : secteur d'activité, métiers, marché, concurrence, besoins d'investissement. A ce stade, il ne s'agit pas de réaliser une étude de marché.

Résultat attendu :

Texte « mon projet et son environnement » écrit par la personne ou, si besoin avec une aide extérieure, reprenant les éléments de secteur d'activité, de métier, de concurrence, de marché et de réglementation.

Etape 4 : Définir l'adéquation entre soi, son projet et son environnement

Objectif :

Permettre à la personne de mettre de relief les éléments permettant de valider son idée, qui devient un pré-projet formalisé.

Contenu :

Le Groupement de Créateurs accompagne la personne dans l'élaboration de la synthèse de sa réflexion (synthèse des 3 étapes précédentes).

Résultat attendu :

Un dossier de présentation du pré-projet intitulé « Mon projet » de synthèse et de conclusion écrit par la personne ou, si besoin avec une aide extérieure, présentant le cheminement de l'idée de départ au projet de création et la décision de la personne sur les suites qu'elle entend donner à son projet (mettre en œuvre maintenant, plus tard, ...).

La phase d'émergence est mise en œuvre en respectant les valeurs, principes et la posture professionnelle qui fondent l'approche pédagogique des Groupements de Créateurs :

- Une démarche en quatre étapes en proposant des entretiens individuels et des ateliers collectifs.
- Une durée et des modalités d'accompagnement adaptées aux besoins (connaissance, acquis, maturité du projet) et aux contraintes de chaque personne (contraintes d'activité à temps partiel, charges familiales, ...),
- Un référent d'accompagnement Groupement de Créateurs sur toute la durée de l'émergence,
- Un accompagnement qui favorise l'autonomie de la personne et la rend auteur et acteur de son projet,
- La mobilisation d'outils diversifiés adaptés à la diversité des besoins et des situations d'apprentissage,
- La confrontation du porteur de projet au marché et à son environnement économique (par exemple par la réalisation d'un stage de découverte en entreprise ou d'une enquête métier),
- La formalisation écrite, par le porteur de projet ou si besoin avec une aide extérieure, de ses réflexions et acquis à l'issue de chaque étape du parcours,
- Le libre choix de la personne accompagnée de poursuivre ou arrêter son parcours à chaque étape.

A l'issue de la fin de la phase d'émergence, plusieurs options sont possibles :

- Décider de se constituer des fonds propres
- Suivre une formation pour apprendre le métier lié au projet
- Opter pour le salariat, après avoir pris conscience des réalités de l'entrepreneuriat.

Si le jeune souhaite formaliser son idée, il peut être orienté vers d'autres dispositifs d'accompagnement à la création d'activité. Certains ne pouvant prétendre à ce type de programmes en raison d'un niveau de qualification trop faible seront par ailleurs orientés vers le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA).

2. Le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité

La phase de formation a pour objectifs de permettre à toute personne porteuse d'un projet de création d'activité :

- 1- D'acquérir les compétences techniques nécessaires pour concrétiser son projet, selon le référentiel RNCP présenté en annexe 1 de ce cahier des charges
 - 2- D'élaborer et formaliser son Business Plan en vue de la présentation de son projet :
- en soutenance finale, épreuve nécessaire à la validation du diplôme,
 - aux partenaires financiers ou consultants qu'il mobilisera lors de sa recherche de financement.

La finalité du DUCA est de formaliser un projet avec à la clé l'obtention d'une reconnaissance diplômante pour un public ayant peu de qualifications (niveaux V à VI) et transmettre à ce public les bases de la gestion d'une activité.

La phase de formation constitue la dernière phase d'accompagnement des porteurs de projets vers la concrétisation de leur projet proposée par le Groupement de Créateurs. Elle mobilise les compétences des trois partenaires membres du Groupement de Créateurs :

- 1- L'Opérateur d'Accompagnement (OA) assure la coordination globale de la phase de formation et l'accompagnement de la personne dans son projet de création.
- 2- L'Opérateur Universitaire (OU), dont le CA et le CEVU ont validé la maquette de formation Entrepreneur TPE (DU Créateur d'Activité) est l'autorité diplômante de la formation
- 3- L'Opérateur Technique de Création d'Activité (OTCA) apporte l'expertise technique de professionnels de la création d'activité et sa connaissance des dispositifs de financement.

La durée de la formation Entrepreneur TPE (DU Créateur d'Activité) est de 805 heures / stagiaire (427h d'enseignements collectifs et 378h d'accompagnement renforcé).

	Heures / stagiaire réalisées			
	OU	OTCA	OA	TOTAL
Enseignements collectifs	231h	98h	98h	427h
Accompagnement renforcé				378h
<i>dont accompagnement individuel sur projet individuel</i>		15h	15h	30h
<i>dont accompagnement collectif sur projet individuel</i>			173h	348h
<i>dont accompagnement collectif sur projet collectif ou stage</i>			175h	
TOTAL FORMATION (heures / stagiaire)	231h	113h	461h	805h

B. Objectifs de l'expérimentation

La particularité du Groupement de Créateurs est la mise en autonomie du jeune la transmission d'une méthodologie de projet, qu'il pourra utiliser pour d'autres projets en dehors de la création d'activité, telle la recherche d'emploi ou de formation.

Aussi, l'objectif est que les jeunes acquièrent les outils de la construction de leur parcours professionnel mais aussi personnel.

L'émergence est au cœur de la démarche du Groupement de Créateurs. Elle se distingue des autres dispositifs d'accompagnement classique. Ainsi, l'expérimentation s'est portée uniquement sur cette première phase, qui concerne tous les bénéficiaires du dispositif. Seules 20% des personnes accompagnées en phase d'émergence s'orientent vers la phase de formation DUCA.

Même si elle ne concernera que les jeunes de 16-25 ans (alors que certains Groupements de Créateurs accompagnent également les plus de 25 ans), cette évaluation est primordiale pour les Groupements de Créateurs, qui espèrent par ce biais apporter la preuve de leur efficacité. A terme, il s'agit de consolider leur situation économique, qui reste fragile aujourd'hui, en obtenant la création d'une ligne de financement national spécifique aux Groupements de Créateurs.

Ainsi, les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Déterminer précisément l'impact d'un accompagnement individualisé fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie du projet, tel que réalisé par les Groupements de Créateurs, sur l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale auprès de jeunes déscolarisés âgés de 16 à 25 ans.
- Evaluer dans quelle mesure un accompagnement basé sur la méthodologie de projet favorise la qualité et la stabilité de l'insertion professionnelle des jeunes.
- Démontrer le rôle de l'accompagnement sur les différentes composantes de l'insertion et l'autonomie, sans se limiter à la situation de l'emploi.
- Identifier les leviers d'autonomisation sur la trajectoire des jeunes, l'autonomie étant une notion peu étudiée et pourtant primordiale.

La mise en place de l'expérimentation devrait permettre :

- **De déterminer et qualifier la plus-value** d'un accompagnement des jeunes fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie du projet
- De mieux structurer et d'améliorer le dispositif Groupement de Créateurs en termes de contenu et de méthodologie pour permettre de le **généraliser à l'ensemble des Missions Locales.**
- D'évaluer l'impact de la pédagogie du projet sur **l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale** des jeunes en recherche d'emploi.

C. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

Les Groupements de Créateurs ont vocation à s'adresser aux personnes ayant "l'envie d'entreprendre", vers lesquelles peu de structures se tournent et qui sont souvent laissés à l'écart des dispositifs de création d'activité ou d'entrepreneuriat.

Il n'existe aucune restriction quant à la nature du projet, dès lors qu'elle correspond à une visée professionnelle : lancer une association, créer son propre emploi, une entreprise, organiser un événement...

1. Public visé

L'expérimentation a principalement visé les jeunes de 16 à 25 ans, en veillant à cibler prioritairement les jeunes peu ou pas qualifiés, et résidant notamment sur les territoires Politique de la Ville.

Ce ciblage a été confirmé par les informations recueillies lors du questionnaire d'entrée (52% de niveau infra bac, âge moyen de 22 ans et 5 mois, 73% en situation de demandeur d'emploi).

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

Le tableau de l'annexe 1 confirme le ciblage de l'expérimentation sur les jeunes de 16 à 25 ans.

A noter que :

- 902 jeunes ont été inclus, dont 469 dans le groupe bénéficiaires et 433 dans le groupe de comparaison
- 724 jeunes ont entre 18 et 24 ans
- Les effectifs renseignés dans la catégorie "demandeurs d'emploi" correspondent aux jeunes qui se sont déclarés sans emploi dans le questionnaire d'entrée, inscrits ou non à Pôle emploi
- La catégorie actifs occupés inclut les jeunes en: emploi salarié, en intérim, intermittent du spectacle, indépendant déclaré, travailleur non-déclaré, en congé de longue durée et en alternance, d'après les éléments renseignés dans le questionnaire d'entrée
- Les étudiants du supérieur sont ceux ayant obtenu un BTS, DUT, Licence et Master.

2.2. Analyse qualitative

Les bénéficiaires inclus dans l'expérimentation répondent aux critères initialement prévus, à savoir tout jeune de 16 à 25 ans et prioritairement peu ou qualifié et demandeur d'emploi.

902 jeunes ont été inclus, ce qui représente plus de 90% de l'objectif de départ. La phase d'inclusion a été prolongée à deux reprises afin de pouvoir atteindre ce résultat. Les Groupements de Créateurs ont mené de nombreux efforts de sensibilisation au sein de leurs structures, mais aussi auprès des partenaires et des jeunes des quartiers prioritaires.

3. Bénéficiaires indirects

Il n'y a pas de bénéficiaires indirects, seuls les jeunes inclus étaient concernés par l'expérimentation.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. La préparation en amont

Les partenaires

Un effort pédagogique important a été réalisé par l'ANGC et l'équipe des chercheurs afin de partager l'enjeu de l'expérimentation. Il était indispensable que les différents partenaires puissent adhérer au projet. Plusieurs réunions ont été organisées en amont avec l'ensemble du réseau.

Neuf Groupements de Créateurs se sont ainsi portés volontaires et se sont engagés sur un volume d'inclusion de 1000 jeunes :

1. Le Groupement de Créateurs de l'Orne (61), porté par la Mission Locale des Pays d'Alençon, en partenariat avec les Missions Locales d'Argentan et de L'Aigle-Mortagne
2. Le Groupement de Créateurs de Paris (75), porté par l'association Groupement Jeunes Créateurs Parisiens
3. Le Groupement de Créateurs de Sénart (77), porté par la Maison de l'Emploi de Sénart
4. Le Groupement de Créateurs de Marne-la-Vallée/Val Maubuée (77), porté par la Mission Locale de Marne-la-Vallée/Val Maubuée
5. Le Groupement de Créateurs du Val d'Orge (91), porté par l'association AILE
6. Le Groupement de Créateurs des Hauts-de-Seine (92), porté par la Maison de l'Emploi de Rueil-Suresnes et qui a rejoint l'expérimentation en septembre 2012
7. Le Groupement de Créateurs de Pantin, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, devenu par la suite Groupement de Créateurs de Seine-Saint-Denis (93), co-porté initialement par la Mission Locale de la Lyr et l'association Mode d'Emploi ; retrait de la Mission Locale de la Lyr en 2012
8. Le Groupement de Créateurs de Guadeloupe (971), porté par la Mission Locale de Guadeloupe
9. Le Groupement de Créateurs Sud Réunion (974), porté par la Mission Locale Sud Réunion

Le conventionnement partenarial

Les différentes modalités et engagements du programme de l'Expérimentation sociale ont été déclinés dans une convention partenariale entre l'ANGC et chacun des Groupements de Créateurs participants à l'Expérimentation, après réception en décembre 2010 de la convention cadre tripartite entre la DJEPVA, le CNRS-GRECSTA et l'ANGC. Les conventions passées entre l'ANGC et chaque Groupement de Créateurs participant comportaient notamment les éléments concernant les objectifs en termes de volumes de jeunes, les modalités de suivi et de financements, ainsi que les engagements de l'ANGC et du Groupement de Créateurs. Ce document a été réalisé suite à la signature d'une lettre d'intention en juin 2010 qui formalisait la volonté du Groupement de Créateurs signataire de participer à l'Expérimentation, conformément aux conditions mentionnées (public visé, protocole de l'Expérimentation, moyens humains alloués par le Groupement de Créateurs, conditions financières...).

La mise en place d'atelier de mutualisation de pratiques

Une première semaine de mutualisation des pratiques a été organisée en octobre 2010 avec les animateurs des différents Groupements de Créateurs, afin d'homogénéiser les pratiques en vue de l'évaluation. Ce premier atelier a été l'occasion d'échanger les bonnes pratiques en termes de sensibilisation et lors de la phase d'émergence. Les évaluateurs ont également sollicité les animateurs lors de ce temps d'échange afin de les associer à la conception et la mise en place d'outils liés au protocole.

Les supports de communication

Des supports de communication ont été élaborés en concertation avec les animateurs des Groupements de Créateurs et des jeunes. 27 000 plaquettes et 1 800 affiches à destination des

jeunes et 4500 plaquettes à destination des prescripteurs ont été ainsi redistribuées en janvier 2011 aux Groupements de Créateurs.

Une page Facebook a par ailleurs été conçue, canal de communication incontournable pour le public des 16 - 25 ans : <http://www.facebook.com/groupementdecreateurs>

Visite de terrain pour la présentation du protocole

Les jeunes souhaitant intégrer le programme des Groupements de Créateurs étaient sélectionnés par tirage au sort après avoir rempli un questionnaire. Ce tirage s'effectuait de façon aléatoire et indépendamment des réponses aux questionnaires.

Deux groupes se sont ainsi formés :

- ✓ Groupe de bénéficiaires : 600 jeunes pourront bénéficier du dispositif Groupement de Créateurs
- ✓ Groupe de comparaison : 600 jeunes ne pourront bénéficier du dispositif durant une période donnée de 18 mois, et seront orientés vers d'autres acteurs d'aide à la création d'activités.

Le tirage au sort permet d'obtenir deux groupes homogènes avec des caractéristiques similaires. Si la sélection s'effectuait uniquement sur le volontariat, il y aurait eu un risque de biais car on comparerait des jeunes motivés et des jeunes n'ayant pas d'intérêt pour le Groupement de Créateurs.

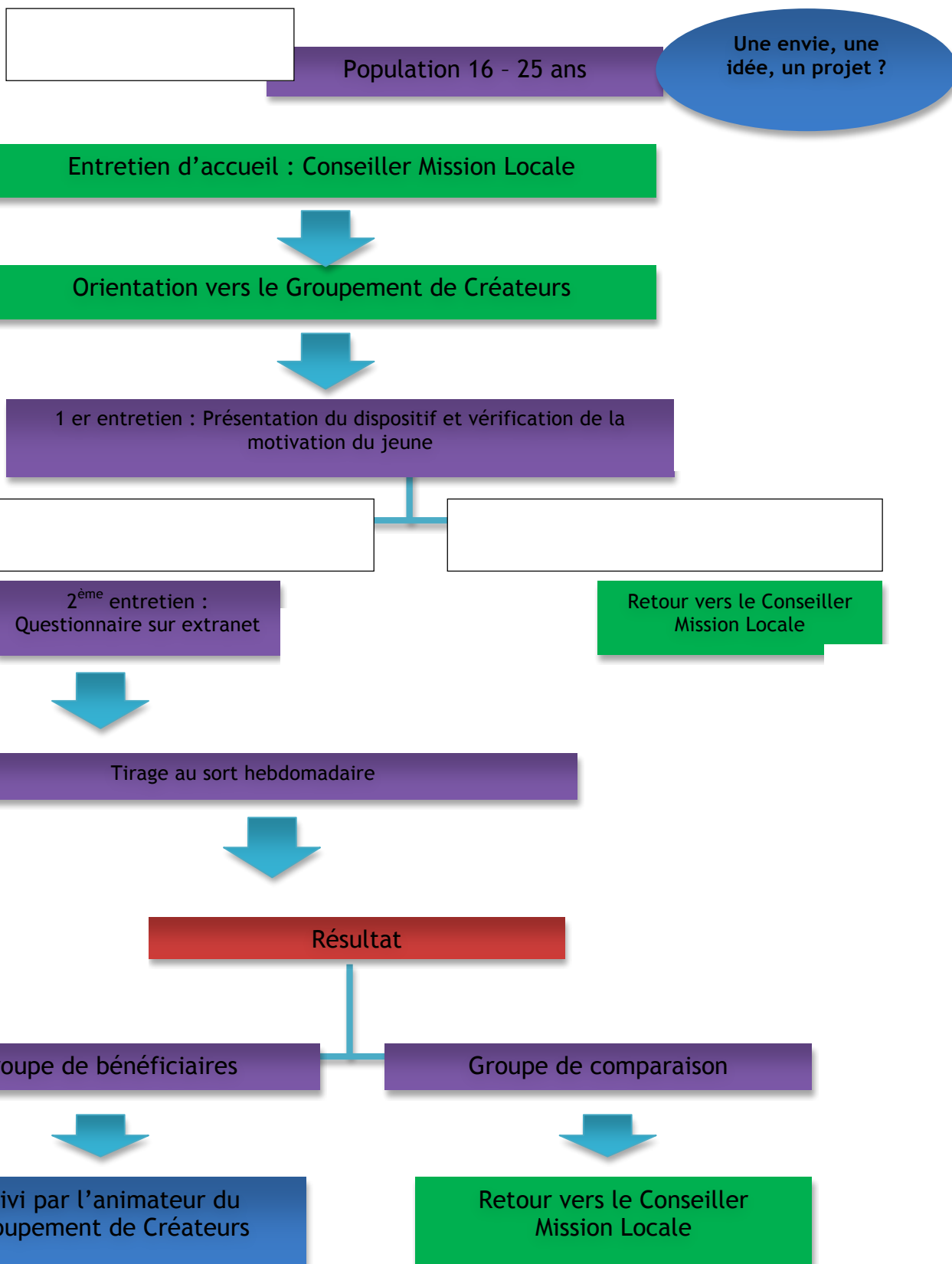
Les indicateurs ont été élaborés par les chercheurs associés à l'évaluation : Insertion professionnelle et création d'activité, autonomie, insertion sociale, estime de soi, capacité à se projeter sur l'avenir.

Les accompagnateurs ont également rempli des indicateurs d'accompagnement (nombre d'entretiens, d'ateliers collectifs, etc.) sur un extranet géré par l'équipe d'évaluation.

Le volume de jeunes à inclure a été réparti de la façon suivante, en concertation avec les différents Groupements de Créateurs :

Groupement de Créateurs	Volume de jeunes à inclure	Volume de jeunes en phase d'émergence
L'Orne (61)	100	50
Paris (75)	100	50
Marne la Vallée (77)	100	50
Sénart (77)	200	100
Val d'Orge (91)	150	75
Hauts de Seine (92)	40	20
Pantin (93)	80	40
Guadeloupe (971)	200	100
Réunion (974)	100	50
TOTAL	1020	510

L'inclusion du jeune au sein de l'expérimentation Groupement de Créateurs se déroulait de la façon suivante :



B. Actions mises en œuvre

Les actions de sensibilisation

La phase de sensibilisation était primordiale, sachant qu'un jeune sur deux seulement pouvait être accompagné et que certains jeunes pouvaient refuser l'expérimentation. Il fallait donc sensibiliser au moins deux fois plus de jeunes qu'en temps normal.

La stratégie initiale

Les actions directes en direction des jeunes de quartiers prioritaires

Qui	Jeunes de 16 à 25 ans
Pourquoi	Aller directement à la rencontre des jeunes sur leurs territoires, dans les lieux qu'ils ont l'habitude de fréquenter, car ils ne vont pas forcément d'eux-mêmes vers les institutions.
Quoi	Sensibiliser à la création d'activité, à l'entrepreneuriat
Où	Prioritairement dans les quartiers ZUS et en Mission Locale
Quand	Toute la phase d'inclusion
Comment	Organiser des événements en partenariat avec des associations de quartiers, sponsoriser des initiatives mises en place sur le territoire... Plusieurs volontaires Service Civique ont eu pour mission principale de rencontrer les jeunes des territoires Politique de la Ville Proposer un questionnaire au sein de la Mission Locale pour tous les nouveaux inscrits, afin que le jeune puisse aborder la question de l'entrepreneuriat sans autocensure.
Combien	Privilégier les petits événements plutôt que d'investir dans un seul grand projet

Les actions directes en direction des partenaires

Ces actions ont concerné les partenaires institutionnels, avec qui le contact était déjà établi mais qu'il fallait entretenir et aussi rappeler la pertinence de la démarche, ainsi que les associations de quartiers qui pourront devenir des acteurs de premier plan de notre stratégie.

Qui	Partenaires institutionnels	Structures de quartiers
Pourquoi	Les partenaires institutionnels orientent peu. Toutefois si leur public leur parle des Groupement de Créateurs, ils se rendront compte de l'efficacité du dispositif. Il faut néanmoins continuer à les sensibiliser	Les associations sont en contact direct avec les populations de quartiers. Réaliser un fort partenariat avec les structures et les mobiliser sur des événements donneraient une importance à nos actions.
Quoi	Démontrer que les publics en difficultés peuvent monter des projets	Démontrer que les publics en difficultés peuvent monter des projets
Où	Rendez-vous individualisés ou lors d'événements	Rendez-vous individualisés et sectorisés par quartiers ZUS
Quand	En continu	Juillet 2011
Comment	Contacts téléphoniques, invitations à des événements, démontrer l'efficacité du dispositif via leurs propres publics.	Contacts téléphoniques, invitations à des événements, organiser en partenariat avec les structures des événements de quartiers, leurs proposer de bénéficier de la communication de notre réseau
Combien	1 prise de rendez-vous, 1 invitation par événement	3 prises de rendez-vous par structure, 1 invitation par événement

La politique de communication

Les jeunes ont été essentiellement informés par les réseaux sociaux et les événements de quartiers. Les professionnels ont été sensibilisés au travers de rendez-vous individualisés et à l'invitation à des manifestations.

Qui	Jeunes de 16 à 25 ans	Professionnels
Pourquoi	Le bouche à oreille est l'un des vecteur de communication les plus efficaces entre jeunes.	Les professionnels ayant un contact directs avec les jeunes ont plus de chance de les convaincre.
Quoi	Bouche à oreille Passer par les partenaires Réseaux sociaux	Rendez-vous individualisés Réseaux Sociaux Supports institutionnels
Quand	En continu	En continu
Où	Lors de rencontres de jeunes Lors de sensibilisation des partenaires Sur notre page Facebook	Dans les structures Lors de salons
Comment	Lors de rencontres de jeunes Lors de sensibilisation des partenaires Sur notre page Facebook	Via leur site internet Par contact téléphonique
Combien	Fréquence à déterminer	Fréquence à déterminer

Les actions menées

Les principales actions de sensibilisation ont été les suivantes :

Action réalisée	Groupements de Créateurs	Résultats obtenus	Suite envisagée
Communication			
Réalisation de supports de communication	Tous	Identification immédiate du visuel et du slogan	En complément d'autres actions de sensibilisation
Page Facebook	Tous	Très peu de prise de contact de jeunes	En complément d'autres actions de sensibilisation
Mailing	Marne la Vallée Sénart	Très peu de retour des jeunes	Opération non renouvelée
Salon National des Groupements de Créateurs	Tous	Pas d'effet significatif sur les inclusions	Opération à renouveler pour des objectifs hors sensibilisation
City Bus	Val d'Orge	Peu de jeunes sensibilisés	Organiser des événements de quartiers dans un autre cadre
Campagne radio	Orne Val d'Orge Hauts de Seine Paris	Très peu de retour	Utiliser ce média pour annoncer un événement ou un concours
Relations partenaires			
Partenariat avec d'autres Missions Locales	Marne la Vallée Paris Val d'Orge	Très bon partenariat pour Marne la Vallée Pourparlers avec Paris et Val d'Orge sans suite	Appuyer les autres Groupements de Créateurs pour ce type de partenariat
Information collective des partenaires	Marne la Vallée Val d'Orge Orne	Peu d'orientation Premier contact avec les prescripteurs potentiels	Préférer les rendez-vous individuels pour un partenariat permanent
Formation des conseillers Mission Locale	Orne	Mise en évidence des freins liés à la création d'activité par un public en difficulté	A développer dans d'autres Missions Locales
Moyens complémentaires			
Appui d'un agent de sensibilisation	Orne - Argentan Orne - L'Aigle	Aucune inclusion d'Argentan et Hauts-de-	A compléter

	Mortagne Paris Hauts-de-Seine Seine-Saint-Denis	Seine Quelques inclusions pour l'Aigle Mortagne Nombreuses inclusions à Paris et Seine-Saint-Denis	
Moyens humains supplémentaires	Sénart	Continuité des inclusions durant la phase DUCA	Appui des animateurs durant le DUCA
Mission Service civique	Paris Sénart Val d'Orge Seine-Saint-Denis	Nombreuses inclusions sur les différents sites Identification de nouveaux prescripteurs	Poursuivre auprès des autres Groupements de Créateurs
Questionnaire de sensibilisation à la création	Tous	A permis d'aborder le thème de l'entrepreneuriat avec le conseiller	A développer dans d'autres Missions Locales

Quelques enseignements ont pu être tirés, à savoir :

- 🌀 Proposer des entretiens individuels aux jeunes ne souhaitant pas participer aux informations collectives. En effet, certains peuvent être réticents au groupe.
- 🌀 Faire attention à la façon de présenter le dispositif est très importante, insister du fait qu'un jeune n'a pas besoin d'être très avancé sur son projet pour intégrer le dispositif, il peut être simplement au stade de l'envie, de l'idée.
- 🌀 Optimiser l'utilisation d'un questionnaire en Mission Locale et dans les autres structures d'accompagnement afin de ne plus « passer à côté » de prescriptions en interne
- 🌀 Bien identifier les lieux de fréquentation des jeunes afin d'aller à leur rencontre pour les actions de sensibilisation de terrain, et concerter les acteurs du territoire
- 🌀 Proposer si possible des informations collectives en horaires décalés afin de capter le plus de jeunes disponibles.
- 🌀 Privilégier le partenariat avec les autres Missions Locales, en les impliquant au travers notamment de la lettre d'engagement et d'une sensibilisation contenu autour du dispositif
- 🌀 Bien se préparer aux réticences des professionnels sur la viabilité de la voie de la création comme outil d'insertion pour les jeunes.

Exemples d'actions ayant eu peu d'impact :

Un tractage de flyers avait été réalisé lors d'un événement de la Mission Locale de Marne-la-Vallée, avec comme enjeu une clé usb offerte pour toute présentation du flyer. Les personnes en charge du tractage avaient un blouson à l'effigie de la Mission Locale. Les retombées furent quasi nulles. La sensibilisation auprès des services d'assistance sociale a été assez délicate dans l'Orne. Ces professionnels estimaient que le public n'était pas à même de s'orienter vers la création. Une information collective avait été organisée avec divers professionnels du secteur, toutefois il y eut un effet domino négatif. De ce fait ils ont privilégié par la suite les rendez-vous individualisés, dans le cadre duquel les partenaires semblaient plus à l'écoute et l'échange plus constructif.

Les actions ayant eu le plus d'impact :

Avec le recul, il a été envisagé de privilégier la démarche partenariale plutôt que l'usage des médias, en considérant que la prise de contact avec les interlocuteurs directs des jeunes est plus efficace. Il ne fallait pas simplement informer les prescripteurs, mais également les mobiliser et les impliquer. Il fallait également aller directement à la rencontre des jeunes sur leurs territoires, dans les lieux qu'ils ont l'habitude de fréquenter, car ils ne vont pas forcément d'eux-mêmes vers les institutions.

Certains Groupements de Créateurs d'Ile-de-France ont sollicité des volontaires Service civique dans le cadre d'actions de sensibilisation sur le terrain auprès du public et des partenaires. Un volontaire Service civique a témoigné lors du Comité de pilotage du 16 avril 2013 des actions de sensibilisation

qu'il a menées au cours de la phase d'inclusion. Il nota que le contact avec les jeunes n'était pas difficile, à condition de maintenir un aspect informel, non-institutionnel à la relation avec les jeunes, d'obtenir leurs coordonnées et une prise de rendez-vous. Le fait de citer des partenaires institutionnels peut freiner les jeunes, qui se disent « vous êtes comme les autres structures qui n'ont pas su m'aider ». Il préfère appuyer sa présentation sur l'aspect « accompagnement accessible à tous et totalement gratuit ». Il a présenté une action à laquelle il a participé et dont l'objet déclaré n'était pas la présentation du Groupement de Créateurs, mais juste un moment convivial, un goûter dans l'une des Antennes Jeunes de Paris. Cela a permis d'engager la conversation avec un petit groupe de jeunes, de développer la confiance et de discuter individuellement avec les jeunes les plus intéressés. Il note la spécificité de Paris où le tissu associatif est assez complexe. En effet, le nombre d'acteurs associatifs présents peut être aussi riche que confidentiel, selon le quartier visé. Les associations facilitent la compréhension du territoire, aussi il est important de les rencontrer pour sensibiliser au mieux le public. Il souligne aussi que les forums organisés par les professionnels à destination des jeunes n'arrivent pas à atteindre leur cible, sans doute du fait que les exposants restent derrière leur stand. Il ne faut pas hésiter à aller vers les jeunes pour les rassurer.

Le, directeur de l'association Créative, dont l'objet est la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les quartiers Politique de la Ville, a également fait part de son expérience lors des actions qu'il a menées auprès des Groupements de Créateurs de Paris, du Val d'Orge, des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis. Il utilise une approche de la sensibilisation qui se centre autour d'actions de terrain. Selon lui, il est certes important de nouer des relations partenariales positives avec les différentes institutions, toutefois il est essentiel de miser sur la relation directe avec les populations de quartiers. Les institutions peuvent tout à fait sembler convaincues de l'utilité du dispositif, sans pour autant orienter de public ; soit parce qu'elles ne sont pas sensibles aux potentialités de création des personnes en difficultés, soit parce que le public ne se dirige pas vers ce type d'organisme.

L'homogénéisation des pratiques : les ateliers de mutualisation de pratiques

Deux fois par an, l'ANGC a organisé des ateliers de mutualisation de pratiques avec l'ensemble du réseau national. Tous les opérateurs intervenants lors de la phase d'émergence et/ou de la phase de formation DUCA étaient invités à participer, selon les thématiques abordés :

Semaine	Thème	Programme
Semaine du 11 au 15 octobre 2010	Emergence	Les pratiques d'accompagnement à l'émergence de projet des Groupements de Créateurs en activité aujourd'hui La Charte des valeurs fondatrices des Groupements de Créateurs : Comment traduire ces valeurs en pratiques d'accompagnement ? Les pratiques de sensibilisation des Groupements de Créateurs en activité aujourd'hui Quelles pratiques de sensibilisation mettre en œuvre pour atteindre le public visé ? Formation au protocole de l'expérimentation
Semaine du 4 au 8 avril 2011	DUCA	La coordination du DUCA au sein des IUT partenaires Thématiques du contenu pédagogique du DUCA : La gestion de projet, l'Economie Sociale et Solidaire et la communication Présentation du photolangage La mobilisation des partenaires lors de la formation DUCA Expérimentation : Etude du premier questionnaire de suivi
Semaine du 19 au 23 septembre 2011	Emergence	Animation en intervention collective Expérimentation : Travail sur l'autonomie Présentation de l'extranet du réseau La méthodologie de projet La mise en place d'un plan d'actions en sensibilisation L'entretien comme outil d'accompagnement
Semaine du 18 au 22 juin 2012	Emergence	Les actions de sensibilisation La démarche RNCP Les indicateurs d'évaluation La labellisation du réseau Groupement de Créateurs

		<p>Les outils en phase d'émergence La posture en entretien individuel Expérimentation : point d'étapes de chaque Groupement de Créateurs, premières données des enquêtes</p>
<p>Semaine du 8 au 12 octobre 2012</p>	<p>DUCA</p>	<p>Dossier RNCP et référentiel de certification Répartition des compétences du référentiel entre les 3 opérateurs : qui transmet quoi ? Répartition des volumes d'heures La labellisation du réseau Groupement de Créateurs Coordination pédagogique : qui fait quoi ?</p> <p>Progression pédagogique : planification des cours et de l'accompagnement Le contenu et le volume de l'accompagnement renforcé individuel OTCA Les jurys : composition, organisation, grilles d'évaluation La méthodologie de projet : articulation entre le cours (21h), la gestion du projet personnel (28h) et le projet collectif ou stage (21h) Le contenu et le volume de l'accompagnement renforcé individuel Opérateur d'Accompagnement Le temps de stage ou de projet collectif (175h / 5 semaines) Pédagogie : gestion des absences, des retards, du groupe, etc. Expérimentation : point d'étapes dans la perspective du comité de pilotage de novembre 2012</p>
<p>Du 27 au 31 mai 2013</p>	<p>DUCA</p>	<p>Traduction de la maquette DUCA en compétences : quel opérateur transmet quelles compétences ? Modalités et critères d'évaluation prévus par le référentiel RNCP Grilles d'évaluation des trois jurys (entrée, intermédiaire, final) Les membres du jury (la composition, la place des accompagnateurs.) Mise en place d'un questionnaire de satisfaction de la formation DUCA à destination des stagiaires Suivi des stagiaires post-Duca : gestion des indicateurs de suivi, création d'un annuaire des anciens et intervenants, Extranet, application smartphone Règlement de la formation : droits et devoirs des stagiaires et des intervenants, la posture de l'animateur Gestion des absences et des retards, rôle des représentants des stagiaires, vie de groupe etc... Labellisation : Validation du cahier des charges et processus Expérimentation : point d'étape</p>
<p>Semaine du 18 au 22 novembre 2013</p>	<p>Emergence</p>	<p>Expérimentation : point d'étape Les compétences visées par la phase d'émergence : Définition d'un référentiel commun de compétences Etapes 1, 2,3 et 4, Comment évaluer les compétences visées par la phase d'émergence ?, Définition d'un référentiel commun d'évaluation, Production à partir de sous-groupes de travail La pédagogie de projet</p>
<p>Semaine du 29/09 au 03/10 2014</p>	<p>Emergence</p>	<p>Expérimentation : point d'étape Le référentiel des compétences visées par la phase d'émergence : bilans des pré-tests, finalisation du référentiel et des modalités de mise en œuvre La mise en pratique concrète des principes pédagogiques des Groupements de Créateurs Le métier d'animateur Groupement de Créateurs : quelles activités, quelles compétences ? Cahier des charges du label : capitalisation et intégration du travail des trois jours précédents dans le cahier des charges du label</p>

C. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locale des Pays d'Alençon Mission Locale d'Argentan et Vimoutiers Mission Locale de l'Aigle-Mortagne	Mission Locale	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs de l'Orne
Groupement Jeunes Créateurs Parisiens	Association	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs de Paris
Mission Locale de Marne-la-Vallée / Val Maubuée	Mission Locale	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs de Marne-la-Vallée / Val-Maubuée
Maison de l'Emploi et de Formation / Mission Locale de Sénart	Maison de l'Emploi / Mission Locale	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs de Sénart
Association pour l'Insertion Locale et l'Emploi (AILE)	Association	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs du Val d'Orge
Maison de l'Emploi / Mission Locale Rueil-Suresnes	Maison de l'Emploi / Mission Locale	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs des Hauts de Seine
Mode d'Emploi	Association	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs de Seine-Saint-Denis
Mission Locale de Guadeloupe	Mission Locale	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs de Guadeloupe
Mission Locale Sud Réunion	Mission Locale	Opérateur d'Accompagnement Groupement de Créateurs Sud Réunion
DRJSCS Ile-de-France	Etat	Organisme instructeur des agréments Service civique
Association Créative	Association	Prestations pour des actions de sensibilisation afin d'augmenter les inclusions lors de la phase de sensibilisation

Ce projet a permis de renforcer le partenariat avec chaque opérateur d'accompagnement, mais aussi avec l'ensemble du réseau des Groupements de Créateurs, au travers la mise en place des ateliers de mutualisation de pratiques et la construction du label. Ces deux axes sont devenus incontournables au sein du réseau ; les ateliers de mutualisations se poursuivront à l'issue de l'expérimentation, et le label est devenu un outil de professionnalisation pour les Groupements de Créateurs existants, ainsi qu'une première étape obligatoire pour tout nouveau projet de Groupement de Créateurs sur un territoire.

L'association Créative ainsi que les volontaires Service civique ont permis au réseau d'avoir une nouvelle approche concernant les actions de sensibilisation à mener dans les quartiers prioritaires. Les différentes initiatives ayant eu le plus d'impact seront ainsi renouvelées (cf paragraphe actions mises en œuvre).

Certains partenaires avaient été associés au projet lors de sa phase de conception, mais se sont retirés du projet pour diverses raisons (public adulte, difficultés financières...). Le Groupement de Créateurs de Tarbes (65) s'était porté volontaire pour le projet d'Expérimentation. Toutefois ne pouvant assurer la phase de DUCA pour la prochaine promotion, il a préféré se désister. Le Groupement de Créateurs de Seine-et-Loing (77) avait également signé une lettre d'intention, cependant son animatrice a quitté ses fonctions en juin et n'a pas été remplacée. De ce fait le Groupement de Créateurs est en sommeil et ne peut donc participer à l'Expérimentation. Le Groupement de Créateurs du Val de Marne (94) s'est retiré du projet en décembre 2010, malgré un engagement de la Mission Locale des Bords de Marne formalisé en juillet sous la forme d'une lettre d'intention. Elle a donné pour motif son désaccord avec le principe de randomisation. S'étant porté sur un volume de 200 jeunes à inclure, le nombre total de jeunes est passé de 1200 à 1000 au 31 décembre 2010. Cette défection a été problématique vis-à-vis de la puissance car l'expérimentation se doit d'être informative, le seuil d'inclusion de 1200 jeunes devait être respecté.

Ces différentes défections ont été compensées par l'entrée dans l'Expérimentation des deux Groupements de Créateurs ultra-marins, à savoir la Guadeloupe (971) et la Réunion (974). Deux nouveaux Groupements de Créateurs, Marne la Vallée / Val Maubuée (77) et le Val d'Orge (91) ont par ailleurs été créés en 2010 et se sont aussi portés volontaires pour participer à l'Expérimentation.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	95%
Cofinancements extérieurs à la structure	5%
Autofinancement	0%

Le co-financement est issu des subventions de l'Acse et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Ces deux institutions ont continué à financer l'ANGC ainsi que les Groupements de Créateurs. On ne peut néanmoins considérer que le projet FEJ a été un levier puisqu'elles soutenaient déjà le dispositif avant l'expérimentation.

D. Pilotage de l'expérimentation

L'ANGC a organisé conjointement avec l'équipe d'évaluation deux à trois Comité de pilotage par an entre 2010 et 2014. Ces différentes rencontres ont permis de présenter aux financeurs (FEJ et UIMM) en présence des acteurs opérationnels des Groupements de Créateurs l'avancée du projet, ainsi que les ajustements nécessaires, notamment les décisions concernant le report de l'échéance de la phase d'inclusions.

Le Comité de pilotage était composé principalement des financeurs et des représentants des Groupements de Créateurs. Deux institutions ont ensuite rejoints les membres du comité : la Direction Générale de l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP) et l'Union Nationale des Missions Locales (UNML).

D. Difficultés rencontrées

Les Groupements de Créateurs ont dû intégrer des contraintes non négligeables, telles que la limitation d'âge de moins de 26 ans, ou encore la perception négative du tirage au sort par les jeunes qui ne se portaient donc pas volontaires pour participer à l'expérimentation, mais aussi par les potentiels prescripteurs du territoire qui par conséquent ne faisaient pas d'orientation vers le Groupement de Créateurs. Afin de pallier à ces difficultés, le réseau a mis en place différentes actions de sensibilisation. Certaines se sont révélées particulièrement efficaces, comme la rencontre individuelle avec les partenaires pour favoriser l'échange, ou encore la mise en place d'un questionnaire d'accueil à destination des jeunes de Mission Locale pour connaître leur éventuel intérêt pour la création d'activité. D'autres actions en revanche ne seront pas renouvelées, comme l'envoi de mailing ou la réalisation de campagnes radios.

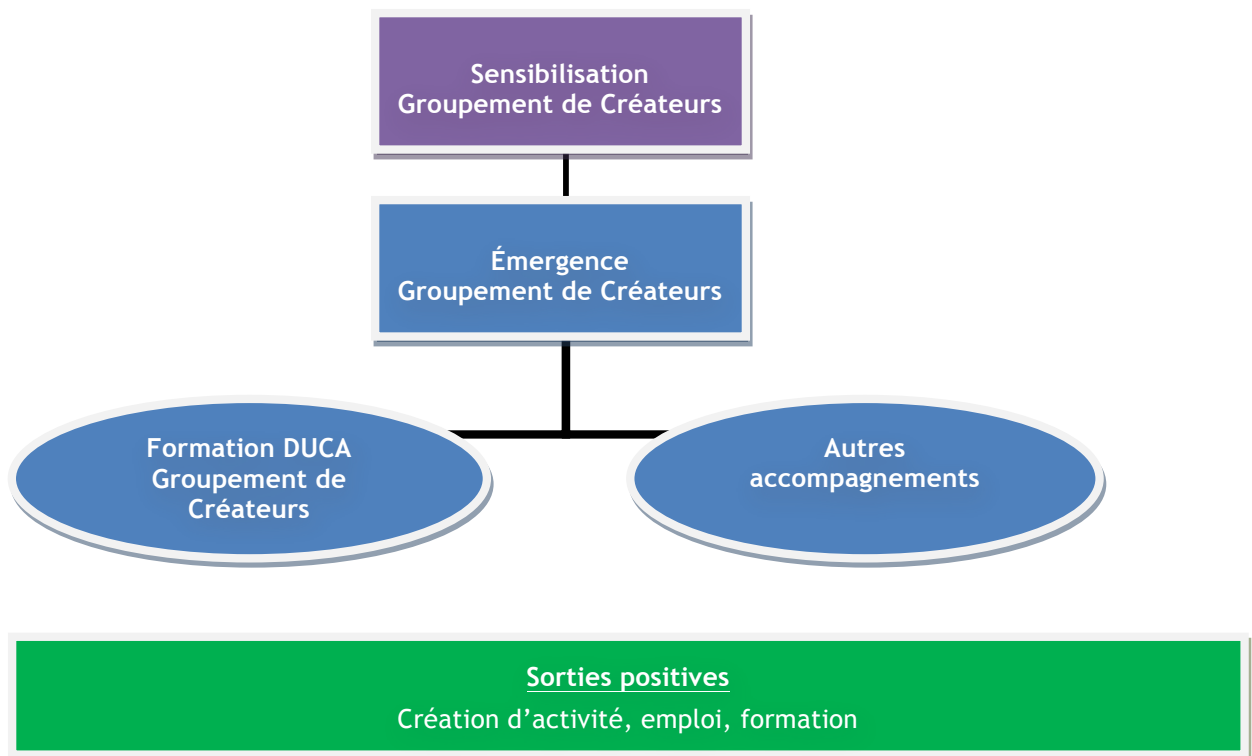
III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Comme cela a été expliqué précédemment, l'expérimentation a impliqué une homogénéisation de l'offre de services des Groupements de Créateurs, afin qu'ils puissent être évalués comme un ensemble cohérent partageant un socle commun de finalités, d'objectifs, de méthodes et de pratiques.

Cette homogénéisation, qui s'est avérée par ailleurs nécessaire pour l'utilisation d'une appellation commune et la constitution en réseau, s'est inscrite dès 2011 dans une démarche d'élaboration d'un label.

Le label Groupement de Créateurs s'appuie notamment sur un Cahier des charges, qui définit le dispositif de la manière suivante :



Les Groupements de Créateurs accompagnent l'envie d'entreprendre des personnes éloignées de l'emploi, notamment des jeunes déscolarisés, et favorisent l'acquisition et le développement de leur autonomie sur le plan social, économique, mais aussi décisionnel (faculté de décider et d'agir par soi-même), au travers d'un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

La finalité des Groupements de Créateurs est l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires, en s'appuyant sur leur envie d'entreprendre comme catalyseur.

Le dispositif implique trois partenaires :

- Un Opérateur d'Accompagnement (OA), dont le métier est l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (Mission Locale, PLIE, MDE ou autre structure d'insertion)
- Un Opérateur Universitaire (OU)
- Un Opérateur Technique de Création d'Activité (OTCA), qui a une expertise technique dans l'accompagnement à la création d'activité.

Il se traduit par un accompagnement en deux phases :

- 1- Une phase d'émergence pour passer de l'envie au projet
- 2- Une phase de formation diplômante, accessible sans le baccalauréat, pour acquérir les compétences nécessaires à la gestion d'une activité de type TPE et élaborer son Business Plan. Cette formation, intitulée « Diplôme d'Université de Créateur d'Activité » (DUCA) est en cours de demande d'inscription au RNCP sous l'intitulé « DU Entrepreneur TPE ».

Le Cahier des charges définit également les publics ciblés prioritairement par les Groupements de Créateurs, à savoir les publics confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle (jeunes déscolarisés, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux) :

- Sans qualification ou de bas niveaux de qualification : VI, V bis et V, voire IV
- Ayant moins de 26 ans
- Résidant dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ou de revitalisation rurale si le territoire sur lequel est implanté le Groupement de Créateurs comprend des territoires concernés.

Les Groupements de Créateurs s'appuient sur une Charte de valeurs :

- Toute personne est une richesse pour le territoire.
- Toute personne exprimant le désir de créer une activité est écoutée.
- La personne est au centre du dispositif, auteur et co-constructrice de son projet.
- L'insertion et l'autonomie de la personne sont les finalités de l'accompagnement.
- Tout parcours formatif tend vers une reconnaissance diplômante.
- L'offre de service s'inscrit dans une logique de mission de service public.

Tous les intervenants impliqués dans le dispositif (OA, OU et OTCA) sont tenus de respecter les valeurs de la Charte des Groupements de Créateurs, en adoptant une posture professionnelle favorisant :

- un accompagnement conçu comme une relation d'aide fondée sur l'écoute active : empathie, écoute inconditionnelle, congruence,
- l'ajustement et l'adaptation de l'accompagnement à la singularité de chacun, accueilli en tant que personne,
- la non directivité.

La phase d'émergence

La phase d'émergence a pour objectif d'accompagner toute personne ayant envie d'entreprendre pour lui permettre de :

- Faire mûrir son envie d'entreprendre en la confrontant à la réalité,
- Cerner les difficultés et les conditions de réussite de son projet,
- Trouver, appréhender et s'approprier les leviers et moyens de concrétiser son projet,
- Décider elle-même, librement et de manière autonome, des suites qu'elle souhaite donner à son projet,
- Construire, au travers de la réflexion sur son projet d'activité, son propre parcours d'insertion professionnelle.

Cet accompagnement est proposé sur la base du volontariat et réalisé dans le cadre d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs par l'Opérateur d'Accompagnement porteur du Groupement de Créateurs (Mission Locale, PLIE, MDE ou tout autre structure d'accompagnement à l'insertion professionnelle).

La phase d'émergence est structurée autour de 4 étapes :

- 1- Mieux de connaître en tant que porteur de projet
- 2- Définir son idée
- 3- Découvrir l'environnement de son projet
- 4- Définir l'adéquation entre soi, son projet et son environnement.

A l'issue de la phase d'émergence la personne accompagnée décide librement de la suite à donner à son projet (le reporter, y renoncer ou le concrétiser). Elle peut, si elle le souhaite, s'engager dans la phase de formation.

Si le jeune souhaite formaliser son idée, il peut être orienté vers d'autres dispositifs d'accompagnement à la création d'activité. Certains ne pouvant prétendre à ce type de programmes en raison d'un niveau de qualification trop faible seront par ailleurs orientés vers le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA).

La phase de formation

La phase de formation a pour objectifs de permettre à toute personne porteuse d'un projet de création d'activité :

- D'acquérir les compétences techniques nécessaires pour concrétiser son projet, selon le référentiel RNCP présenté en annexe 1 de ce cahier des charges
- D'élaborer et formaliser son Business Plan en vue de la présentation de son projet :
 - o en soutenance finale, épreuve nécessaire à la validation du diplôme,
 - o aux partenaires financiers ou consultants qu'il mobilisera lors de sa recherche de financement.

Tout Groupement de Créateurs doit :

- Concevoir et mettre en œuvre une offre de formation, accessible sans pré-requis de niveau de qualification (notamment aux non-bacheliers) permettant à chaque porteur de projet :
 - o D'acquérir les compétences et outils nécessaires à la concrétisation de son projet
 - o De préparer l'obtention du Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA),
- Concevoir et mettre en œuvre un accompagnement permettant à chaque stagiaire :
 - o De poursuivre la définition de son projet pendant sa formation,
 - o De disposer des compétences, ressources et appuis nécessaires pour finaliser son projet,
 - o De renforcer ses capacités à porter son projet, le présenter à divers interlocuteurs et, *in fine*, le mettre en œuvre,
- Constituer un jury d'admission et de soutenance intermédiaire et finale associant au minimum les représentants de chacun des trois opérateurs du Groupement de Créateurs (OA, OU et OTCA). L'ANGC et des partenaires peuvent être invités. Ce jury sera mobilisé en amont, pendant et en fin de formation.

La phase de formation constitue la dernière phase d'accompagnement des porteurs de projets vers la concrétisation de leur projet proposée par le Groupement de Créateurs. Elle mobilise les compétences des trois partenaires membres du Groupement de Créateurs :

- 1- L'Opérateur d'Accompagnement (OA) assure la coordination globale de la phase de formation et l'accompagnement de la personne dans son projet de création.
- 2- L'Opérateur Universitaire (OU), dont les instances ont validé la maquette de formation Entrepreneur TPE (DU Créateur d'Activité) présentée ci-après, est l'autorité diplômante de la formation
- 3- L'Opérateur Technique de Création d'Activité (OTCA) apporte l'expertise technique de professionnels de la création d'activité et sa connaissance des dispositifs de financement.

La durée de la formation Entrepreneur TPE (DU Créateur d'Activité) est de 805 heures / stagiaire (427h d'enseignements collectifs et 378h d'accompagnement renforcé).

	Heures / stagiaire réalisées			
	OU	OTCA	OA	TOTAL
Enseignements collectifs selon une maquette constituée de 7 Unités d'enseignement : 1- Gestion de l'information et de la communication 2- Gestion juridique et fiscale 3- Gestion d'entreprise 4- Gestion commerciale et connaissance du marché 5- Conduite et gestion de projet 6- Mise en application professionnelle 7- Options (Europe, ESS ou anglais)	231h	98h	98h	427h
Accompagnement renforcé				378h
<i>dont accompagnement individuel sur projet individuel</i>		15h	15h	30h
<i>dont accompagnement collectif sur projet individuel</i>			173h	348h
<i>dont accompagnement collectif sur projet collectif ou stage</i>			175h	
TOTAL FORMATION (heures / stagiaire)	231h	113h	461h	805h

Le Cahier des charges du label Groupement de Créateurs précise également les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre du dispositif (humains, techniques et matériels) avec un budget type annuel évalué entre 120 000 € et 130 000 €, comprenant :

- 1 ETP dédié par l'OA
- les heures d'interventions de l'OU et de l'OTCA dans le cadre de la formation
- les frais liés aux outils pédagogiques, de communication et au fonctionnement du dispositif.

Le modèle économique actuel des Groupements de Créateurs est fondé sur un cofinancement du dispositif :

- par les Conseils régionaux, dans le cadre de leur politique d'orientation, d'accompagnement à l'insertion et de formation professionnelle
- par le Ministère de l'Emploi au travers des Direccte
- par le Ministère de la Ville et les collectivités locales dans le cadre de la Politique de la Ville
- par les collectivités locales (Conseils départementaux, Communautés d'agglomération)
- par des fonds européens (FSE, IEJ)
- par des fonds privés (fonds de revitalisation).

Enfin, le Cahier des charges du label Groupement de Créateurs précise les modalités de gouvernance du dispositif par une instance propre à chaque Groupement de Créateurs, permettant d'orienter et de suivre son activité. Cette structure de gouvernance prend la forme d'un Comité de pilotage qui se réunit, a minima, une fois par an, en fin de phase de formation.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Le principal point de vigilance est lié au caractère expérimental de la démarche et concerne l'impact de la méthode d'évaluation par randomisation sur le processus normal d'accès des jeunes au dispositif pendant toute la durée de la phase d'inclusion. En effet, cette méthode a impliqué de limiter l'accès au dispositif à seulement la moitié des jeunes souhaitant en bénéficier (la population des « bénéficiaires »), et à en interdire l'accès à l'autre moitié de jeunes (la population « comparaison »).

Cette remise en cause a eu d'autant plus d'impact sur la mise en œuvre du dispositif qu'elle s'est opérée à plusieurs niveaux :

- Le renoncement au principe de « libre adhésion » du dispositif, principe fondateur selon lequel tout jeune souhaitant être accompagné à l'émergence de projet peut intégrer le Groupement de Créateurs.
- Une dilution de l'effet des actions de promotion du dispositif, puisqu'il s'agissait de présenter le dispositif aux jeunes tout en les prévenant que seuls 50% d'entre eux y auraient accès.
- Une opposition éthique au principe du tirage au sort de certains professionnels des structures prescriptrices (Missions Locales et autres structures en contact avec des jeunes), ayant pour conséquence de diminuer le nombre de jeunes orientés vers les Groupements de Créateurs.
- L'ajout d'une étape au processus d'accès des jeunes au dispositif, au cours de laquelle la démarche d'expérimentation et le principe du tirage au sort étaient présentés aux jeunes, ayant pour effet, d'une part, d'alourdir la charge de travail des Groupements de Créateurs, et, d'autre part, de décourager certains jeunes en demande d'immédiateté.

Aussi a-t-il été nécessaire de déployer des efforts spécifiques pour atténuer les effets du tirage au sort sur le ciblage et l'accès du public au dispositif :

- En expliquant à toutes les parties prenantes du dispositif (jeunes, prescripteurs Groupements de Créateurs) les enjeux de l'expérimentation et le choix de la méthode d'évaluation par randomisation, à savoir démontrer l'impact du dispositif sur l'autonomie et l'insertion des jeunes pour mieux défendre son maintien, voire son développement, et, ainsi, permettre à davantage de jeunes d'y accéder. Ces explications ont eu d'autant plus d'effet qu'elles ont été défendues conjointement par l'ANGC et l'équipe d'évaluation (CREST, JPAL).
- En impliquant les professionnels des Groupements de Créateurs dans la conception du protocole d'évaluation et de certains outils (« consentement éclairé » proposé à la signature des jeunes pour les informer en toute transparence du protocole, courriers adressés aux jeunes pour les informer du résultat du tirage au sort, questionnaires utilisés lors des enquêtes...)
- En repérant territoire par territoire les dispositifs d'accompagnement autres que le Groupement de Créateurs, accessibles aux jeunes du groupe « comparaison », afin de ne pas les laisser sans solution.
- En démultipliant et en améliorant les actions d'information, de communication et de sensibilisation menées auprès des jeunes, puisqu'il s'agissait de mobiliser au moins deux fois plus de candidats qu'habituellement afin de compenser l'effet du tirage au sort.

Ainsi, il est possible que la mise en œuvre de la méthode d'évaluation par randomisation ait eu un impact sur le profil des bénéficiaires du dispositif. En particulier, la démultiplication des actions de communication menées en fin de phase d'inclusion a peut-être eu pour effet de « gonfler » légèrement l'intérêt de jeunes pour le dispositif, et, ainsi, d'inclure dans le dispositif des jeunes n'étant pas foncièrement motivés pour y participer. On peut imaginer également que certains professionnels prescripteurs ont hésité à orienter des jeunes dont ils craignaient une frustration trop importante en cas de tirage au sort défavorable.

Cependant, et il s'agit là certainement d'un atout qui a été primordial pour la réussite de cette expérimentation, le fait que la majorité des Groupements de Créateurs existaient déjà avant la mise en place de l'évaluation, et étaient perçus de façon positive, a certainement favorisé la confiance des jeunes et des professionnels prescripteurs.

Un autre point de vigilance concerne le contexte local de la mise en œuvre du dispositif, qui peut avoir un impact sur les publics ciblés. En particulier, les échanges avec les professionnels en charge d'orienter des jeunes vers les Groupements de Créateurs ont parfois permis de découvrir que certains d'entre eux avaient une vision restrictive du public auquel le dispositif était destiné, ne le présentant qu'aux jeunes qu'ils jugeaient « prêts » à créer, ou ayant un projet assez « solide ». Or le dispositif est censé s'adresser à tout jeune, quels que soient sa situation, le stade d'avancement ou la nature de son projet.

Les indicateurs d'évaluation mis en place par le réseau et prévus par le label permettent d'identifier ces éventuelles déviations, notamment en identifiant le niveau de qualification des bénéficiaires.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Un point de vigilance concerne la nature même du dispositif : l'approche des Groupements de Créateurs étant fondée sur une relation d'accompagnement, il est difficile de savoir exactement dans quelle mesure le professionnel applique les principes pédagogiques promus par le label, notamment le non-jugement et la non-directivité.

C'est la raison pour laquelle le cahier des charges du label prévoit :

- que les professionnels en charge de l'accompagnement au sein des Groupements de Créateurs participent à une formation spécifique dispensée par l'ANGC, de même que les professionnels de leurs structures susceptibles d'orienter des jeunes vers le dispositif
- qu'ils participent régulièrement aux ateliers de mutualisation de pratiques du réseau national (deux ateliers par an)
- que la bonne mise en œuvre des principes promus par le label soit vérifiée directement auprès des bénéficiaires dans le cadre d'enquêtes et d'entretiens.

Un autre point de vigilance concerne les moyens humains dédiés au Groupement de Créateurs. La posture professionnelle requise étant spécifique, il s'est avéré difficile pour les professionnels qui pouvaient dédier moins de 50% de leur temps de véritablement différencier l'accompagnement dans le cadre du Groupement de Créateurs de l'accompagnement « classique » réalisé dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction (de Conseiller en Insertion Professionnelle en Mission Locale par exemple). C'est la raison pour laquelle le Cahier des charges du label précise qu'un Equivalent Temps Plein (ETP) doit être dédié au dispositif par l'Opérateur d'Accompagnement ou 50% d'ETP *a minima*.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Un point de vigilance concerne l'implication des Opérateurs Universitaires : dans certains territoires, les Universités ont tardé à se mobiliser pour permettre la mise en place de la phase de formation. Cette résistance est liée soit à un désintérêt de certaines Universités pour un dispositif d'insertion s'adressant en partie à un public non bachelier, soit à l'absence des moyens humains nécessaires à la mise en place et la coordination de la formation, qui ne fait pas partie de leur « cœur de métier ». Néanmoins, le nombre croissant d'Universités partenaires des Groupements de Créateurs, mais aussi la possibilité pour les Universités d'avoir une vision claire des engagements qui leur sont demandés grâce au cahier des charges du label, favorisent leur mobilisation, d'autant plus que le programme PÉPITE du Ministère de l'enseignement supérieur les encouragent à s'investir dans le champ de l'entrepreneuriat.

Un autre point de vigilance concerne le financement du dispositif, que la restriction des budgets publics rend plus difficile à sécuriser. Cela a pour conséquence :

- soit l'arrêt de certains Groupements de Créateurs malgré l'obtention de très bons résultats en termes d'insertion des jeunes, comme ce fut le cas du Groupement de Créateurs Sud Réunion, qui a dû interrompre son activité en 2013 et 2014. Il n'a pu reprendre ses activités qu'en octobre 2015 dans le cadre d'un financement IEJ.
- soit la réduction de leur périmètre d'intervention, restreint à la phase d'émergence (et donc sans phase de formation), avec parfois également avec un faible temps dédié à la phase d'émergence.

Cette question du financement reste problématique pour certains Groupements de Créateurs, notamment lorsqu'ils ne parviennent pas à mobiliser le soutien des Conseils régionaux de leurs territoires.

Plusieurs solutions sont néanmoins développées pour sécuriser le financement des Groupements de Créateurs, notamment :

- la mobilisation par l'ANGC de fonds nationaux, tel que le Fond national d'innovation. L'ANGC a en effet été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat » du Programme Investissements d'Avenir (PIA). Ce projet prévoit notamment un cofinancement des Groupements de Créateurs.

- La mobilisation de fonds privés, dans le cadre d'une démarche amorcée en septembre 2015, qui a permis d'identifier des entreprises et fondations susceptibles de soutenir les Groupements de Créateurs.
- L'inscription de la phase d'émergence dans les missions « régaliennes » des Missions Locales, qui envisagée par la DGEFP en lien avec l'UNML. Cela permettrait de prévoir des moyens pour les Missions Locales afin qu'elles puissent davantage encourager et accompagner l'émergence des projets des jeunes. La DGEFP a d'ailleurs confié à l'ANGC la mission de sensibiliser toutes les Missions locales de France aux enjeux de l'entrepreneuriat des jeunes et aux pratiques permettant de favoriser leur esprit d'entreprendre. Cette action, qui sera menée en 2016, s'appuie sur un constat qu'une enquête initiée par l'ANGC et l'UNML a permis de révéler : alors que 43% des jeunes des Missions locales ont déjà eu envie d'entreprendre, seulement 18% d'entre eux en ont parlé à leur conseiller.
- La demande d'inscription de la formation DUCA (ou DU TPE-PME) au RNCP, qui pourrait permettre l'accès à un financement dans le cadre de l'apprentissage ou du CPF.

4. Impacts sur la structure

La mise en place du dispositif Groupement de Créateurs impacte l'ensemble de la structure d'accompagnement à l'insertion professionnelle qui le porte :

- En complétant son offre de services d'un nouvel axe dédié aux projets d'entreprendre des jeunes, qui, comme l'enquête ANGC-UNML citée précédemment l'a révélé, correspond à un besoin des jeunes.
- En requérant la levée de nouveaux moyens financiers à solliciter auprès de financeurs publics ou privés.
- En remettant en question et en faisant évoluer les pratiques des professionnels de l'ensemble de la structure. En effet, les principes pédagogiques mis en œuvre dans les Groupements de Créateurs, tels que la mise en autonomie des jeunes par un accompagnement non-directif et le transfert d'une méthodologie de projet, le non-jugement et l'écoute active, trouvent leur sens dans tout accompagnement, quel que soit le projet du jeune et donc autant dans une recherche d'emploi ou de formation que dans un projet entrepreneurial.
- En affirmant son rôle d'acteur du territoire par le pilotage d'un dispositif nécessitant la coordination de structures appartenant à des secteurs souvent cloisonnés les uns des autres (insertion, enseignement supérieur, création d'entreprise).

Il est donc nécessaire que la direction de la structure qui s'engage dans le développement du dispositif prenne la mesure de cet impact, et soit capable d'accompagner le changement qu'il implique dans l'organisation interne de la structure et son positionnement sur le territoire.

Au-delà de la structure d'insertion qui le porte, le dispositif Groupement de Créateurs a également un impact :

- Sur l'Université et l'Opérateur technique en création d'activité (BGE, coopérative, CCI ou autre structure selon les territoires). Ces deux partenaires clé du dispositif doivent en effet faire évoluer leurs pratiques, d'une part pour rendre leurs services accessibles à des jeunes peu qualifiés, et, d'autre part, pour que la mise en autonomie des jeunes soit au cœur de leurs interventions.
- Sur l'ensemble des acteurs du champ de l'entrepreneuriat du territoire (opérateurs mais aussi leurs financeurs - Etat et collectivités locales -), en leur faisant prendre conscience de la nécessité d'une phase en amont d'émergence et de formation pour permettre aux jeunes peu qualifiés d'avoir accès à leurs dispositifs.

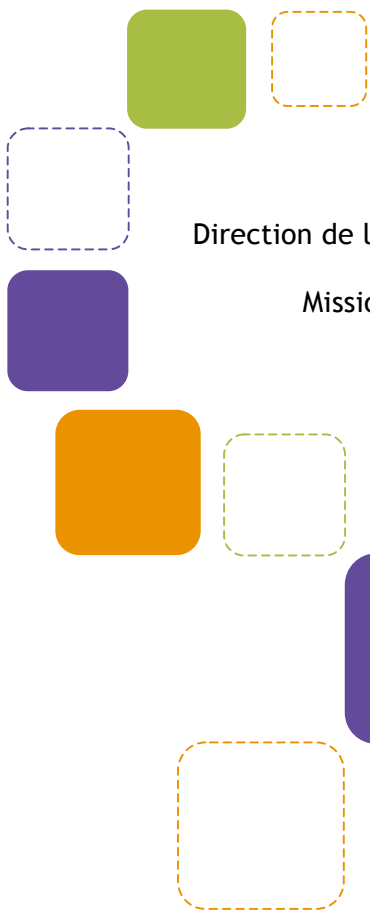
Conclusion

Bien que les résultats ne soient pas encore connus à la date de rédaction de ce rapport, l'ANGC et les Groupements de Créateurs ont déjà pris la mesure des bénéfices de cette expérimentation.

Tout d'abord, le partenariat impliqué par le projet avec l'équipe d'évaluation constituée notamment du CREST, de J-PAL et de l'Ecole d'Economie de Paris a été très structurant et enrichissant, et ceci dès la phase de conception du projet, car cela a supposé de formuler, préciser et expliciter le dispositif, sa finalité, ses objectifs et son mode de fonctionnement.

Ensuite, se fixer comme objectif de l'évaluation la mesure du développement de l'autonomie des jeunes, parallèlement à celle de leur insertion, a permis de remettre la question de l'autonomie, emblème originelle des Missions Locales, au cœur de la réflexion sur les pratiques d'accompagnement dans les politiques publiques d'insertion des jeunes. Sur le plan de la recherche, l'évaluation a permis de préciser les éléments constitutifs et les contours de la notion d'autonomie et d'expérimenter de nouvelles modalités de mesure de l'autonomie, notamment en exploitant des travaux récents dans le domaine des neurosciences.

Enfin, le processus d'homogénéisation nécessaire à l'évaluation a enclenché une dynamique bien plus large et structurante de mutualisation de pratiques et de labellisation. Et c'est en s'appuyant sur ce socle fondamental que pourra se développer le dispositif sur l'ensemble du territoire national, notamment dans le cadre de l'appel à projets Programme Investissements d'Avenir (PIA) que l'ANGC vient d'obtenir, pour permettre à davantage de jeunes d'y accéder et, ainsi, de concrétiser leurs envies et leurs capacités d'entreprendre.



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France - 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr